



1) LE CCAS ET L 'ACCES AUX DROITS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)

AIDE ADMINISTRATIVE

Le CCAS apporte son aide à la constitution et au suivi des dossiers administratifs tels que demande de retraite, aide juridictionnelle, dossier de surendettement, déclaration d 'impôts... Le CCAS vous accompagne dans vos démarches auprès :

Du Département : aide sociale à l 'hébergement, APA, aide ménagère, obligation alimentaire

De la CPAM : CMU de base et complémentaire, déclaration de changement de situation...

De la MDPH : carte d 'invalidité, allocation compensatrice, allocation adulte handicapé, ...

De la CAF : référent RSA, All. Logement, soutien familial, ...

De la TCRA : cartes « contact », « lavande » et « jasmin »

De la Ligue contre le Cancer : aide ménagère, aide financière...

LE LOGEMENT

Aide au dépôt des demandes de logement via internet.

BOURSE SOLIDARITE VACANCES

Offres de séjours, de loisirs et de transports de qualité à prix solidaires (de 50 à 70 % de réduction par rapport aux prix publics). Seuil d 'éligibilité : 1 000 € maximum de quotient familial.

SENIORS EN VACANCES

Conventionné par l 'Association Nationale des Chèques Vacances, le CCAS organise chaque année un séjour à thème d 'une semaine en septembre pour les seniors. Les prix sont fixés par l 'ANCV qui accorde une aide financière pour les personnes non imposables.

TELE ASSISTANCE

Le CCAS prend en charge l 'achat des appareils. Le Conseil Départemental du Gard subventionne à hauteur de 50 %. Abonnement : 17,50 €

CELLULE DE VEILLE

Le CCAS a mis en place une équipe de bénévoles ainsi qu 'un service civique pour combattre l 'isolement ou dans le cadre de la cellule de veille « canicule ».

RESTAURANT COMMUNAL LA ROUVETTE

Service de restauration pour les personnes de plus de 65 ans ouvert tous les midis du lundi au vendredi (hors fermetures annuelles). Possibilité de navette sur demande.



MAIA (Méthode d ' Action pour l ' Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l ' autonomie)

Le CCAS est référencé en tant que guichet intégré pour le repérage des personnes nécessitant un accompagnement.

Site internet : <http://www.maia-ugr-gard.org/r/4/connaitre-la-maia/>

MUTUELLE DE VILLAGE

Le CCAS a signé un contrat collectif à adhésion facultative avec Mutualia pour proposer des tarifs et des garanties négociés aux personnes domiciliées ou travaillant sur le territoire Communal, sans conditions de ressources.

Permanence au CCAS 2 fois par mois sur rdv.

PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN

Le CCAS apporte un soutien financier en partenariat la Mission Locale Jeunes. En contrepartie, le candidat s ' engage à effectuer 70 heures de travail citoyen en fonction de ses compétences et de son projet professionnel.

DEMANDE D ' AIDE FINANCIERE

Sur la base d ' un Reste A Vivre (RAV) de 8 € et des conditions figurant dans le règlement intérieur du CCAS.

A caractère alimentaire, aide aux classes découvertes, fourniture minimum d'eau et d'énergie, aide aux personnes handicapées pour l ' achat de matériel, frais de formation, frais de garde-rie, frais d ' obsèques, jardins solidaires.

LES FESTIVITES

En faveur du 3ème âge : Mise à l ' honneur des centenaires, portage de repas la veille des animations, Repas champêtre, Semaine bleue (octobre), Fêtes de Noël : repas, colis de Noël, noces d ' or et de diamant.

En faveur des enfants, à Noël une animation est organisée en faveur des enfants de maternelle et primaire domiciliés à Rochefort du Gard.

LES PERMANENCES AU CCAS :

- Mutuelle : 1 ère et 3 ème semaine
- Assistante Sociale CARSAT: 2 ème et 4 ème semaine
- Assistante sociale du CMS les Angles: rendez – vous à prendre au 04.90.33.61.05
- Mission Locale Jeune: 4 ème semaine du mois
- Assistante sociale CAF : tous les jeudis sur RDV
- SPIP: 1 ère ou 3 ème semaine